



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inquiétudes du secteur HPA

Question écrite n° 29498

Texte de la question

M. Sébastien Cazenove attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, sur la nécessité pour les professionnels de l'hôtellerie de plein air (HPA) d'avoir une visibilité sur la possibilité d'ouverture de leurs structures. L'authenticité des Pyrénées-Orientales séduit plus de 8 millions de visiteurs par an, ce qui en fait le septième département le plus visité de France, avec ses nombreux attraits et sites touristiques (cinq stations thermales, dix stations balnéaires et huit stations de montagne), représentant ainsi la première activité économique du territoire. Comme annoncé par le Président de la République le 13 avril 2020, le secteur du tourisme bénéficiera de mesures de soutien spécifiques et un plan stratégique est actuellement en co-construction avec la filière. Dans un département recensant 200 campings, M. le député a échangé récemment avec les acteurs de l'HPA, particulièrement inquiets du risque d'être fortement pénalisés sur la saison estivale. Toutefois il apparaît difficile, pour ces professionnels, de faire des projections précises sur l'activité des mois à venir, en l'absence de décision d'ouverture ; la profession espère une annonce au plus tard au 14 mai 2020 pour une ouverture prévisible à partir du 2 juin 2020. En effet, le secteur de l'HPA est une véritable économie de l'offre, qui, en plus de l'hébergement, propose de nombreuses prestations, services et animations très attendus par la clientèle et qui impliqueront de nombreux aménagements des structures et de nouvelles orientations d'animations en lien avec une reprise sécurisée que souhaiteraient garantir ces acteurs responsables. Aussi, la remise en marche de cet écosystème nécessiterait du temps pour recruter, former le personnel et réorganiser les sites en fonction des mesures sanitaires des espaces communs (restauration, sanitaires, piscines) et des espaces dédiés (nouveaux règlements intérieurs). Par ailleurs, la collaboration avec les collectivités territoriales leur apparaît indispensable pour accueillir ces populations supplémentaires, avec notamment la mise en place de plans d'accueil dans les communes sur l'ensemble des services adaptés de la ville, toujours dans l'objectif de satisfaire et de rassurer les clients. C'est pourquoi, eu égard au besoin compréhensible de visibilité sur une éventuelle date d'ouverture, il souhaiterait savoir sous quel délai le Gouvernement envisage de communiquer sur le calendrier d'ouverture des campings, sur la possibilité de proposer des services de restauration et d'animation au sein des structures et sur le rôle que pourraient jouer les collectivités locales dans l'aide à la reprise de ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Cazenove](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29498

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères \(M. le SE auprès du ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2020](#), page 3332

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)